

Les Cahiers de droit

Éditorial

La direction



Volume 8, Number 1, 1966–1967

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1004247ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1004247ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

La direction (1966). Éditorial. *Les Cahiers de droit*, 8(1), 5–5.
<https://doi.org/10.7202/1004247ar>

Tous droits réservés © Université Laval, 1966

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

● ÉDITORIAL

Avec notre première livraison de l'année 1966-67, nous franchissons une nouvelle étape : la publication de notre revue quatre fois par année. Les exigences de l'année académique nous empêchant de publier à tous les trois mois, c'est donc à dessein que nous n'employons pas l'expression « trimestrielle ».

Nous avons préparé, tel que promis à nos abonnés en avril dernier, des index et des tables analytiques des sept premiers volumes de notre collection. Nos abonnés seront à même de se rendre compte de la valeur d'un tel travail qui facilitera énormément leurs recherches. La publication de cet index se veut la manifestation concrète de notre politique qui est d'aider les personnes intéressées à étudier les questions juridiques à se retrouver malgré les erreurs du passé.

Avec ce numéro, nous effectuons de plus une modification importante au point de vue bibliographique : le numérotage en chiffres romains employé jusqu'à maintenant est remplacé par une numérotation en chiffres arabes et ce, pour faciliter la tâche de ceux qui auront à se servir des « Cahiers ». Il faut aussi vous signaler que nous ne numéroteurons plus chacune de nos livraisons ; l'usage d'une pagination corrélatrice, telle qu'employée l'an dernier, suffit selon nous à identifier le contenu de la revue et rend donc inutiles les longues suites de chiffres que vous aviez l'habitude de retrouver dans le passé.

Du côté académique, notre revue des périodiques qui avait été bien appréciée par tous les praticiens recevra encore une amélioration : un petit résumé du contenu de l'article sera ajouté aux références. Malheureusement des difficultés matérielles indépendantes de notre ressort nous empêchent d'être aussi exhautifs que les responsables de cette chronique l'auraient souhaité. Soyez assuré que cette lacune sera bientôt comblée.

Vous remarquerez que notre première livraison est consacrée à une étude complète de trois régies. Nous croyons que ces articles de fond sont un témoignage du travail sérieux et pratique qui se fait à notre faculté. Les critiques qui se sont élevées dans certains milieux juridiques contre l'enseignement dit « théorique » offert dans les facultés de Droit sont réfutées, du moins quant à la nôtre, par la publication de ces articles qui sont le fruit de travaux pratiques exigés dans les cadres réguliers de l'année académique. Conformément à cette ligne de pensée, nous apporterons d'autres preuves au cours de l'année en publiant des textes préparés par des étudiants qui couvriront des domaines dans lesquels les praticiens se heurtent à une carence ou à une insuffisance de documentation. Sur ce point, nous vous invitons à suivre les chroniques bibliographiques et de jurisprudence qui seront régulièrement publiées dans nos trois premières livraisons.

Nous voudrions, en terminant, exprimer nos plus sincères remerciements à monsieur le professeur André Dufour pour sa collaboration très étroite dans la préparation de ce premier numéro de notre nouvelle étape.

LA DIRECTION